

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 21 novembre 2022

Black friday et fêtes de fin d'année :

la douane veille et vous conseille

Les fêtes de fin d'année approchent et nombreux sont ceux qui vont effectuer leurs achats sur des sites de vente en ligne. Pour éviter toute mauvaise surprise, la douane française invite les acheteurs à vérifier que ce qu'ils achètent est autorisé à entrer sur le territoire et que le prix payé inclut bien l'ensemble des taxes dues à l'entrée du produit en France.

Fidèle à sa devise « Agir pour protéger », la douane met à leur disposition :

- [une page de conseils avant d'acheter sur Internet](#) ;
- un [guide spécial « Black friday »](#), pour se prémunir des contrefaçons vendues en ligne
- son centre d'appel « [Infos Douane Service](#) » au 0 811 20 44 44

En cas de non-respect de la réglementation, les agents des douanes qui effectuent les contrôles des colis dans les centres de fret express et de dédouanement postal saisissent les marchandises. En 2021, ils ont relevé 35 274 infractions dans le fret express et postal (+ 30%).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Vidéo : "10 questions à se poser avant d'acheter sur internet"
- Infographie : "ACHATS EN LIGNE : DOIS-JE PAYER DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES À LA LIVRAISON DE MON COLIS ?"

Bureau de la communication :
01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr